N° 45
Juin 2015
Commission nationale de Protection de la Montagne

LETTRE DU MILIEU MONTAGNARD

LE PASTORALISME

L'alpage est un territoire où viennent s'exercer de multiples activités : élevage, production agropastorale, activités de sports et de nature… Peuvent donc s'y rencontrer des usagers multiples : bergers, éleveurs, randonneurs et alpinistes, vététistes… Chacun doit respecter l'autre et composer avec lui. C'est dans cet esprit que la LMM, appuyant l'édition 2015 de QLMB, a choisi de donner à ses lecteurs des éléments d'information non seulement sur les conditions d'exercice de l'activité pastorale, mais aussi sur le rôle du pastoralisme dans la préservation du milieu naturel.

Le pastoralisme regroupe l'ensemble des activités d'élevage qui valorisent, grâce au pâturage extensif, les ressources fourragères des espaces naturels et assurent l'autonomie de l'alimentation des troupeaux. Cette activité s'exerce soit sur des surfaces pastorales proches des exploitations, soit en ayant recours à la transhumance vers les pâturages d'altitude (alpages dans les Alpes, estives dans les Pyrénées ou le Massif Central). On parle d'agro-pastoralisme lorsqu'agriculture et pastoralisme sont associés.

ETAT DES LIEUX

Quelques chiffres : le recensement agricole effectué en 2000 fait état de 60 000 exploitations agropastorales réparties inégalement sur le territoire, représentant 51% des exploitations agricoles dans les Pyrénées, 40% dans le Jura, 37% dans le Massif central et 31% dans les Alpes. Le cheptel en montagne représente 34% des ovins et 12% des bovins élevés sur le territoire national.

AU SOMMAIRE

DOSSIER : Le pastoralisme

BREVES
- La réserve naturelle nationale (RNN) de Ristolas – Mont-Viso (Hautes-Alpes)
- Acte II Loi Montagne
- Motoneiges, suite et pas fin…
- Les services rendus par les écosystèmes montagnards

Une législation spécifique : très vite des aides spécifiques de l'Etat français puis de l'Europe sont venues soutenir l'agriculture de montagne :

- La loi pastorale du 3 janvier 1972, loi française unique en Europe, apporte des outils originaux permettant aux éleveurs de s'organiser collectivement. Ces outils comportent 3 volets : les associations foncières pastorales (AFP), les groupements pastoraux (GP) et les conventions pluriannuelles de pâturage (CCP).[1]
- En 1972, la « prime à la vache tondeuse » ou « Indemnité Spéciale de Montagne » permet de reconnaître la dimension écologique de l'agriculture de montagne ; elle est remplacée depuis 2011 par une prime par hectare de surface fourragère.
- En 1974, l'Europe créé la « Prime à l'herbe » en relation avec le pâturage et la fauchaison afin de permettre le maintien des paysages, toujours d'actualité.
- En 2000 sont mis en place les Contrats Territoriaux d'Exploitation suivis entre 2003 et 2006 par les Contrats d'Agriculture Durable.

Des particularismes régionaux

- **Les pays de Savoie (Savoie et Haute-Savoie)**

En bref : le pastoralisme occupe 20 % de la surface totale des 2 départements. On dénombre 3 700 éleveurs utilisant les alpages, plus de 200 bergers y travaillant comme salariés, 300 ateliers de fabrication produisant des fromages fermiers.
Le pastoralisme savoyard est un secteur économique actif qui investit dans des travaux en alpages (entretien du bâti, mise aux normes des ateliers de fabrication, débroussaillage, activités touristiques…), financés à hauteur de 40 % par des aides provenant de la Région Rhône-Alpes, des Conseils départementaux et dans certains cas de l'État.[2]

fédération française des clubs alpins et de montagne

- **Les Pyrénées**

Moins favorisé que les Alpes du nord côté tourisme hivernal, le massif se trouve confronté à de nombreuses difficultés et le maintien d'une activité pastorale relève de la volonté politique. Les Pyrénées s'étendent sur trois régions qui doivent s'entendre pour développer les outils nécessaires à la survie de cette activité, à l'entretien des paysages et au maintien d'un tissu rural.
Le pastoralisme pyrénéen doit s'adapter à une grande variabilité climatique : un climat océanique humide dans l'ouest favorable à la production laitière, un climat sec méditerranéen dans l'est du massif propice à l'élevage pour la viande. L'élevage de bêtes allaitantes est pratiqué sur l'ensemble du massif.
Dans les Hautes-Pyrénées, les estives représentent environ 30% du territoire pour 1 377 éleveurs transhumants.
Face aux nombreuses contraintes économiques et environnementales, le pastoralisme pyrénéen est en recul. Un plan régional de soutien à l'économie de montagne (PSEM) a été lancé et s'élève pour l'ensemble du massif à 44 millions d'Euros pour le plan 2007-2013 dont une participation de 16,7 millions de l'Etat. Ce plan a permis de financer des investissements à hauteur de 60 millions d'Euros. Ces aides ont principalement servi : au gardiennage avec la prise en charge d'une partie du salaire du berger, à l'achat et à l'entretien de chiens dressés, au portage (approvisionnement en matériels et ravitaillement) et aux investissements pastoraux (points d'eau, parcs, abris, création ou aménagement de cabanes pastorales).

- **Le Massif Central : l'exemple des Causses et Cévennes**

Ce territoire est inscrit depuis 2011 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels vivants de l'agro-pastoralisme méditerranéen, preuve s'il en est qu'un territoire peut être reconnu internationalement comme doté d'une « valeur universelle exceptionnelle » grâce à l'activité pastorale. Sa particularité tient notamment au fait que chacun des types d'organisation pastorale rencontrés sur le pourtour de la Méditerranée y sont représentés (agro-pastoralisme, sylvo-pastoralisme, transhumance et pastoralisme sédentaire).
L'agriculture y est orientée vers l'élevage pour près de 7 exploitations sur 10, l'élevage extensif se pratiquant sur plus de 60% du territoire concerné. Les animaux pâturent tout ou partie de l'année sur les terres des exploitations. Une partie seulement fait une transhumance estivale sur les estives.[3]

- **Le pastoralisme de plaine**

En plaine, le pastoralisme peut aussi jouer un rôle important. Deux expériences menées en bord de Loire permettent le maintien des prairies inondables et le débroussaillage des rives. Menées par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre et par la communauté d'agglomération de Saumur, elles sont soutenues par les chambres d'agriculture, les DREAL et le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural).

En Loire atlantique, une expérience de transhumance débute avec la migration saisonnière de troupeaux sur les îles de la Loire. Dans la région Centre, 320 ha de prairies ont ainsi été restaurés ; à Saumur, 600 ha l'ont été en association avec 35 exploitants.

LE PASTORALISME COMME OUTIL DE GESTION DES MILIEUX NATURELS

Le pastoralisme doit faire vivre ses acteurs. Mais il assure aussi, en limitant l'enfrichement et la colonisation des pâtures par la lande, les arbustes puis la forêt, la conservation de la biodiversité floristique et faunistique ainsi que le maintien et l'ouverture des paysages de montagne . Il participe à la protection contre les risques naturels : glissements de terrain, incendies (réduction des broussailles), avalanches (sur de fortes pentes, l'herbe rase retient le manteau neigeux). Ce constat est communément partagé dans les Alpes du Nord et les Pyrénées. On reconnaît aussi au pastoralisme des vertus en matière de tourisme : les espaces ouverts favorisent les sentiers de randonnée et l'attractivité des paysages.
▶*Voir illustrations page suivante*

Les impacts environnementaux sont cependant variables selon les pratiques. Le surpâturage peut provoquer des ravages dans certains massifs (Alpes du Sud). Une prairie ne peut supporter qu'un nombre défini d'herbivores : que leur nombre augmente et le sol fortement dégradé par le passage répété verra se développer une flore impropre à l'alimentation des animaux qui en auront favorisé le développement en évitant de la brouter.
Le rôle du berger consiste donc à mener son troupeau de pâture en pâture afin de permettre la reconstitution des sols et de la flore. Il définit les espaces favorables au pâturage et interdit l'accès des troupeaux aux zones fragiles. Malheureusement, dans certaines régions, des troupeaux trop nombreux mettent la flore en péril et le piétinement répété ne pourra qu'entraîner une érosion des sols avec toutes les conséquences que l'on sait (ravinements, inondations… et perte de biodiversité !)

Estive pâturée (Massif du Sancy)

Estive à l'abandon: la lande à genêts et bruyères gagne sur le pâturage

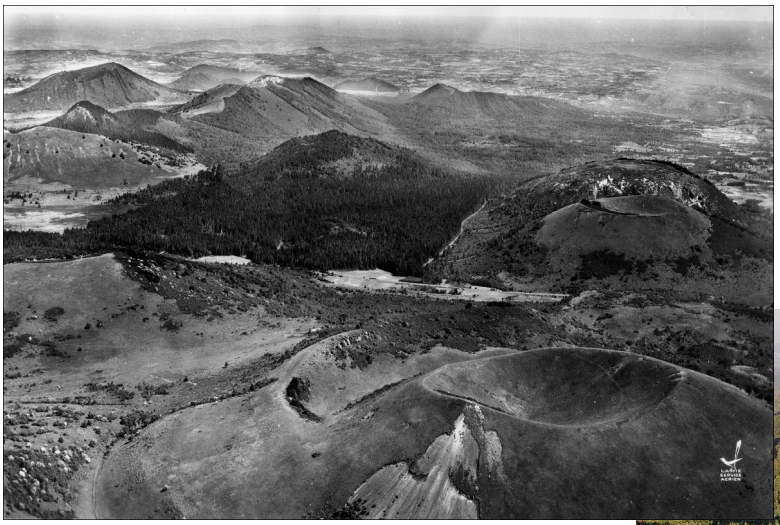

La Chaîne des Puys (Auvergne) en 1956

En 2015, la forêt a gagné les sommets et fait perdre sa lisibilité au paysage volcanique

Les troupeaux d'ovins des Alpes du sud ne cessent de croître et sont passés de 500 à parfois 5000 têtes. Dans ces conditions un seul berger ne peut plus gérer correctement un alpage et ne peut que laisser divaguer les troupeaux. Dans le Queyras, des zones fragiles comme les zones humides (autrefois non pâturées) sont détruites, les prairies alpines piétinées et sur pâturées subissent une détérioration importante et progressivement l'érosion s'installe et la flore s'appauvrit. Tout cela sans compter les effets du changement climatique….

QUEL AVENIR POUR LE PASTORALISME DE MONTAGNE ?

Des problèmes…

Outre les difficultés économiques majeures que connaît l'agriculture de montagne, le pastoralisme se voit confronté à des problématiques supplémentaires.

Le développement du tourisme de montagne. L'extension des stations de ski pousse les éleveurs à abandonner leur exploitation au profit d'investissements immobiliers plus rentables! Concurrence foncière déloyale…
Beaucoup de sports de nature, dont ceux pratiqués au sein de la FFCAM, ont pour terrain d'élection les pâturages de montagne. Des évènements sportifs y sont organisés (trail, VTT, raids…). Certains sont générateurs de conflits : les vététistes affectent la conduite du troupeau, des randonneurs détériorent les clôtures et se font mordre par les patous...

Les zoonoses comme la brucellose peuvent également être destructrices pour un élevage. On se rappelle la récente affaire du Bargy.[4]

La prédation : l'ours dans les Pyrénées et le loup dont le territoire ne cesse de s'agrandir pèsent lourdement sur les activités pastorales. Les indemnités versées ne suffisent pas à réconcilier bergers et prédateurs et prémunir les troupeaux contre les attaques de ces deux espèces, protégées sur le plan national, reste très difficile.[5]

Et des solutions :

La valorisation des produits par les appellations d'origine contrôlée (AOC) et protégée (AOP) permettent aux éleveurs de rentabiliser leur production (viandes, fromages). Les règles strictes qui régissent ces appellations sont compatibles avec la conservation de la biodiversité et avec le bon état des sols.
La vente de proximité procure un revenu non négligeable et permet le maintien d'un élevage extensif avec des troupeaux dont la petite taille est adaptée à la surface des pâturages dont ils peuvent disposer.

L'agrotourisme : Certains alpagistes proposent aux familles de passer une nuit dans leur chalet d'alpage. D'autres éleveurs se lancent dans la restauration, activité très appréciée par les randonneurs. La formule très développée en Autriche, Suisse et Italie, a été trop longtemps négligée en France.

Le développement de l'économie touristique : ses retombées profitent à l'économie pastorale à travers la consommation mais aussi par une complémentarité d'emploi liée à la saisonnalité des métiers de la montagne.

EN CONCLUSION

Les pratiquants de montagne et les acteurs de la vie pastorale ont ceci en commun qu'ils parcourent les mêmes territoires. Un partage véritable suppose une cohabitation paisible et respectueuse, laquelle suppose une connaissance réciproque des problématiques de chacun, une éducation à l'appréhension de l'autre. Les professionnels du tourisme l'ont bien compris quand ils organisent des randonnées à thème autour … du pastoralisme. La LMM s'est donné pour objectif de sensibiliser les amateurs d'espaces montagnards aux enjeux économiques et environnementaux de l'activité pastorale. En revanche, les actions de formation de la Fédération n'intègrent légitimement pas les règles de base sur la conduite à tenir en présence d'un troupeau ! Peut-être pourrait-on penser à inviter ponctuellement berger ou éleveur pour y remédier. L'opération QLMB 2015 pourrait en être l'occasion…

Bibliographie

Chambres d'agriculture. DRAAF PACA et CERPAM, pastoralisme en bords de LOIRE, *Buvette des alpages*.

EVIN Michèle, 2005.- Les effets du surpâturage dans les Alpes du sud : impacts sur la biodiversité et la torrentialité. *La voie du loup* 22 : 14-17

NPPS, 2010.- La révolution du monde agricole en Haute-Savoie, *Nature et Patrimoine en Pays de Savoie* 30, 22-27.

ROQUES_MARMEYS Monique, 2011.- L'agrotourisme Une voie d'espoir pour les montagnards ?, *La Montagne et Alpinisme* 2-2011, 38-44.

VODINH Juliette, 2010.- Etre agriculteur aujourd'hui en Haute-Savoie, *Nature et Patrimoine en Pays de Savoie* 31, 13-21.

[1] *ANEM / Pour la Montagne*
[2] *http://www.echoalp.com/*
[3] *http://draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/*
[4] *LMM42*
[5] *La lettre de la pastorale pyrénéenne nov 2014 n°11*

Dossier réalisé par Agnès METIVIER
avec le concours de Jean Charles FOUGERI
agnusca@free.fr / jcharles.fougeri@wanadoo.fr

Qu'en est-il de la biodiversité en France en 2015 ?

L'Observatoire National de la Biodiversité (ONB) vient de mettre en ligne les données pour 2015.
Vous pouvez également y télécharger le document accompagnant la publication qui retrace les grandes lignes.

BREVES

La réserve naturelle nationale (RNN) de Ristolas–Mont-Viso (Hautes-Alpes)

En février 2007 un décret du Premier ministre a créé cette réserve naturelle. Elle comporte près de 2 300 ha situés sur la commune de Ristolas, en haute vallée du Guil, au nord-ouest du Mont-Viso et est limitée au nord-est par la frontière avec l'Italie.
L'objectif est la protection des milieux naturels d'un site au caractère exceptionnel (faune et flore) tout en conservant les activités pastorales, sylvicoles, cynégétiques et touristiques.
Les clubs alpins affiliés à la FFCAM, organisateurs d'activités et engagés dans la protection de la montagne sont concernés par la gestion de ces lieux, d'autant plus que la FFCAM est propriétaire du refuge du Viso situé au cœur de la réserve. Ainsi, le préfet des Hautes-Alpes a sollicité le comité départemental pour qu'il ait un représentant au comité consultatif pour la gestion de la RNN. Ce poste est occupé par le vice-président au Milieu Montagnard du CD FFCAM 05.
Pour lui, il est essentiel, mais parfois délicat, de concilier la protection des lieux et la liberté de pratiquer l'alpinisme, l'escalade, la randonnée (été et hiver). Par exemple, le décret limite la circulation aux sentiers balisés ; nos représentants ont attiré l'attention sur le fait que cela ne permettait pas d'accéder aux voies d'escalade et posait un problème à la randonnée hivernale. Ils ont d'ailleurs pu s'exprimer dans le groupe de travail « Tourisme et activités sportives de pleine nature ». Progressivement, le dialogue s'installe : nous avons conscience qu'en ayant une certaine discipline dans nos pratiques et en étant conciliants, nous pouvons contribuer intelligemment à la sauvegarde d'un patrimoine naturel inestimable. De son côté, le Parc naturel régional du Queyras a élaboré, pour la RNN, un plan de gestion qui prend en compte les activités humaines.
Pour sa part, le refuge du Viso peut contribuer à la vie de la réserve : les agents du parc peuvent y informer le public et le gardien peut diffuser des messages sur l'environnement. Pourquoi ne pas envisager l'organisation de « stages nature » au refuge ?
D'autres réserves naturelles existent en montagne : il est important pour la FFCAM de s'y intéresser car c'est le meilleur moyen de concilier la protection de la nature et la qualité de nos activités dans des milieux « peu ou pas équipés ».

Jean-Pierre BURAUD jp.buraud@wanadoo.fr

Que la montagne est belle !

Le dossier de ce numéro vient en appui de notre opération QLMB qui se déroulera les 27 et 28 juin autour du thème du pastoralisme. Par cette double initiative, la Fédération a souhaité associer documentation et expériences de terrain , pour une meilleure sensibilisation des pratiquants de la montagne aux problématiques d'un secteur souvent mal connu. Et quand l'utile se joint à l'agréable ...

Acte II Loi Montagne

Le Premier Ministre a confié une mission « acte II Loi montagne » à deux députées, Bernadette Laclais (Savoie) et Annie Genevard (Doubs). Cette loi[1], quoique rabotée au fil du temps et souvent mal appliquée, reste la base des institutions propres à la montagne, et des clauses essentielles pour sa protection. Sa révision comporte des enjeux et des risques importants.
La FFCAM a participé le 21 mars à un débat avec Mme Bernadette Laclais, coordonné par Mountain Wilderness avec les principales associations intéressées à la protection de la montagne. Un document d'analyse et de propositions a été remis aux deux rapporteurs. De son côté, la FFCAM a adressé sa propre contribution aux deux députées. Vous la trouverez sur le site Internet de la FFCAM.
Courant juin, un débat doit avoir lieu au conseil national de la montagne sur les premières orientations proposées.

[1] *Loi n° 85-30 du 9 Janvier 1985 sur l'aménagement et la protection de la montagne, au JO du 10 janvier. Elle contient toujours les principes et les dispositions institutionnelles. Ses dispositions de fond sont codifiées principalement aux codes de l'urbanisme, de l'environnement, du tourisme, et au code rural.*

Marie Laure TANON marielaure.tanon@gmail.com

Note à l'intention des lecteurs

Pour aller plus loin. Si vous avez des questions ou des observations à formuler sur les thèmes développés dans ce numéro, vous pouvez entrer en contact avec les auteurs en les joignant sur leur adresse mail.

Pour participer à la LMM. Si vous souhaitez voir traiter tel ou tel thème en lien avec la protection de la montagne, n'hésitez pas à nous le faire savoir à l'adresse suivante : *amjuliet@free.fr*

Motoneiges, suite et pas fin…

Une délégation de la CALME[1], incluant la FFCAM, a été reçue au cabinet de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le 28 avril dernier, et a pu défendre ses revendications[2] concernant le décret Motoneiges. La consultation publique sur le projet de décret est retardée.

1 Coordination pour l'adaptation des loisirs motorisés à l'environnement.
2 Voir plus de détails dans LMM n° 44.

Marie Laure TANON marielaure.tanon@gmail.com

Les services rendus par les écosystèmes montagnards

Le comité français de L'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) vient de publier en version papier la brochure relative aux *écosystèmes montagnards* figurant au panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France. Elle est aussi téléchargeable .

Cette approche récente met en valeur les services rendus par la nature et utilisés par l'homme directement ou indirectement pour assurer son bien-être. Ces services sont classifiés en 4 catégories : *services de support* (fonctions de base rendues par les écosystèmes : cycles naturels, photosynthèse, cycle de l'eau etc.), *services de régulation* (régulation du climat, de la qualité de l'air et de l'eau), *d'approvisionnement* (eau douce, air, nourriture, ressources génétiques) et *services culturels et récréatifs*.

La dégradation des écosystèmes du fait des actions humaines compromet la bonne fourniture de ces services; leur recensement permet alors d'évaluer la perte de bien être en découlant et l'avantage que nous tirerions à les restaurer ou ne pas les dégrader. Des « solutions par la nature » pourraient avantageusement remplacer des aménagements lourds souvent beaucoup plus coûteux pour remédier aux conséquences de catastrophes naturelles (par exemple restaurer des zones humides est une mesure efficace souvent moins coûteuse que de gros travaux de digues en béton contre les inondations).

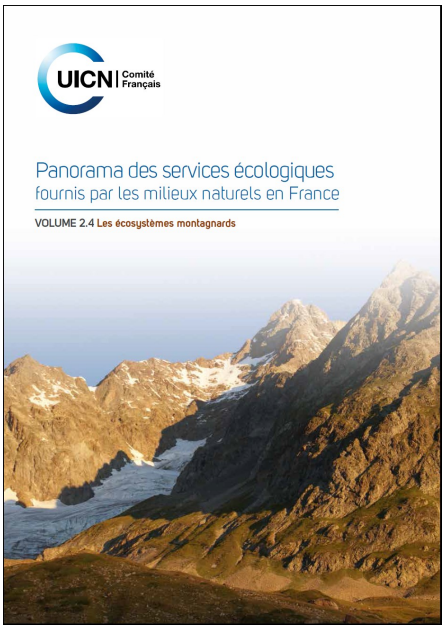

Parmi les services détaillés dans la brochure, citons le cycle de l'eau qui prend une très grande importance en montagne du fait de l'abondance de l'eau sous toutes ses formes (glace, torrents, eaux souterraines) et l'offre d'habitats pour la faune et la flore qui permet une très forte biodiversité. Les écosystèmes montagnards participent à la régulation de l'érosion et à celle des eaux de ruissellement, à la régulation du climat et à celle de la qualité de l'air et de l'eau. La montagne fournit un cadre apprécié pour les loisirs et le tourisme et rend aussi des services culturels, éducatifs et scientifiques, esthétiques et spirituels qu'il est important de préserver pour les générations futures, d'autant qu'il peut y avoir concurrence entre ces services, le recours accru à certains pouvant en dégrader d'autres.

Le milieu montagnard étant particulièrement vulnérable du fait des activités humaines et les dérèglements climatiques ayant un impact plus élevé qu'aux altitudes plus faibles (notamment le réchauffement y est double), une meilleure compréhension de ce que nous apportent les écosystèmes de montagne permet de mieux défendre la nécessité de les protéger grâce à l'appui d'arguments scientifiques tirés de la fonction de ces écosystèmes et de la perte de bien-être individuel et collectif que causerait leur dégradation.

Hélène DENIS hel.denis@wanadoo.fr

PUBLICATION :

Fédération française des clubs alpins et de montagne
24 avenue de Laumière 75019 Paris
www.clubalpin.com

Directeur de la publication : Georges Elzière

Ont collaboré à ce numéro : Jean Pierre Buraud, Hélène Denis, Jean Charles Fougeri, Anne Marie Juliet, Agnès Métivier, Marie Laure Tanon

Crédit photos (pastoralisme) : Anne Marie Juliet